
**PROCES VERBAL REDUIT
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FÉVRIER**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2026.

Le cinq février deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d’Osny, convoqué légalement le trente janvier deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Laura BELLOIS	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Daniel HEQUET
Mme Amandine MARTINEZ
M. Laurent BOULA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian DANDRIMONT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**036.02.2026 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2026**

Adopte à la majorité 1 vote contre du groupe de l’opposition “Réussir Osny” (M. Benseddik) le budget primitif de la commune de l’exercice 2026.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	23 718 663 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	23 718 663 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	12 754 376 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	12 754 376 €

037.02.2026 FINANCES

VOTE DES TAUX 2026

Décide à la majorité 1 abstention du groupe de l'opposition "Réussir Osny" (M. Benseddik) de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'habitation des résidences secondaires : **13,75 % (taux inchangé)**

Taxe Foncier bâti : **42,18 % (taux inchangé)**

Taxe Foncier non bâti : **74,59 % (taux inchangé)**

Les taux seront portés sur l'état n° 1259 TH – TF année 2026.

038.02.2026 FINANCES

SUBVENTIONS 2026 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES

Décide à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administrations d'associations ne prennent pas part au vote : V. Busson / N. Siepi / F. Gaillot / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine) d'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-dessous pour un montant total de **389.540 €**.

Certaines subventions et subventions sur projets seront proposées ultérieurement (**11.100€**).

Imputation		Libellé	Montant versé 2025	Montant 2026
020	65748	PERSONNEL		
		Amicale des agents communaux - fonctionnement	23 000 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		Total compte 020 65748	27 040 €	27 040 €
201	65748	SCOLAIRE		
		Collège Marie Josée Perec	500 €	500 €
		Ass.sport.cult. St Exupéry	900 €	900 €
		Ass.socio.cult.Lameth	600 €	600 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	500 €	500 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle St Exupéry	900 €	900 €
		Ass. Yves Le Guern	900 €	900 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Ligue contre le cancer - partenariats scolaires	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Ravinière	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		Total compte 201 65748	6 600 €	6 600 €
020	65748	FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL		
		Association Maison d'Osny - AMO	16 500 €	16 500 €
		Codevota F.N.C.T.A.	1 000 €	1 000 €
		Office national des combattants et victimes de guerre	500 €	500 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 000 €
		Les amis de Grouchy	2 000 €	2 000 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Les Tiags en folie	1 000 €	1 000 €
		Mempôkap	800 €	800 €
		Osny images	500 €	500 €

		Osny Ouest MCJ Dance Move Rando découverte Amitié	1 000 € 1 000 € 500 €	1 000 € 1 000 € 700 €
		Total compte 020 65748		26 100 €
11	65748	POLICE MUNICIPALE		
		Association féline de Pontoise		1 500 €
		Total compte 11 65748		1 500 €
30	65748	SPORT		
		BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)		3 000 €
		Boules Lyonnaises		400 €
		Boxe Thaïlandaise		500 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise		600 €
		Osny football club		28 000 €
		Futsal (académie)		500 €
		Espoirs gymniques d'Osny		3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO)		2 500 €
		Judo club Osny		4 300 €
		As karaté Osny		1 000 €
		Lys d'or (Majorettes)		1 500 €
		Pétanque		450 €
		Tennis (A.T.L.O.)		5 500 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)		2 000 €
		Volley (A.V.O.P.)		3 500 €
		Gym Tonik (anc.Aso Gymnastique volontaire)		1 300 €
		Total compte 30 65748		57 550 €
4213	65748	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
	Déclic	Sauvegarde 95 (*provision 2026)		3 500 €
		Total compte 4213 65748		3 500 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		122 290 €
		<u>Provisions pour subventions sur projets et soldes</u>		
		Secteur scolaire		2 000 €
		Ass. Yves Le Guern		1 000 €
		Ass.socio.cult.Lameth		1 000 €
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		1 600 €
		Secteur sport		
		Espoirs gymniques d'Osny		450 €
		Secteur vie des quartiers		7 500 €
		Total provisions et soldes		2 450 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS		124 740 €
201	657364	Caisse des Ecoles		50 000 €
		Total compte 201 657364		50 000 €
420	657363	CCAS		105 000 €
		Convention de mise à disposition 2025 (6 mois)		125 000 €
		Total compte 420 657363		105 000 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS		277 290 €
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS		279 740 €
				400 640 €

**039.02.2026 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Approuve à la majorité 1 abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » (M. Benseddik) les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} mars 2026 :

- 1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire médiathèque sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 emploi permanent à temps non complet 17h50/35h d'ATSEM sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et du cadre d'emplois d'ATSEM
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des ressources humaines sur tous les grades des cadres d'emploi de rédacteur et d'attaché
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable vie associative et chargé(e) de projets sports/jeunesse sur les grades du cadre d'emploi de rédacteur, d'animateur et d'éducateur des APS

De supprimer au 1^{er} mars 2026 :

- 1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des ressources humaines sur le grade d'attaché principal
- 1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire médiathèque sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

040.02.2026 PATRIMOINE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE POUR LA RESTAURATION DU TEMPLE D'AMOUR.

Approuve à l'unanimité le projet de convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la commune d'Osny dans le cadre de la restauration du Temple d'Amour selon les modalités techniques, financières et administratives qu'il prévoit.

Approuve à l'unanimité la désignation de la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération susmentionnée qui s'entend comme un transfert temporaire.

Le transfert de maîtrise d'ouvrage est réputé consenti à titre gratuit.

**041.02.2026 PATRIMOINE
FOYER DE LA BELLE EPOQUE / ATELIER A – PARCELLE AN N° 102 : SIGNATURE DE L'ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE**

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un **acte de notoriété acquisitive** concernant le bâtiment communal dénommé « **Foyer de la Belle Époque** » – **Atelier A**, situé sur la parcelle cadastrale **AN n° 102**, afin de régulariser et sécuriser le droit de propriété de la Commune sur ce bien et tous documents afférents.

Approuve à l'unanimité les termes du projet d'acte de notoriété acquisitive.

Les frais afférents à cette opération seront pris en charge par la Commune.

**042.02.2026 VOIRIE
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - TARIFS ET REGLEMENT : MODIFICATION**

Approuve à l'unanimité la fixation des redevances d'occupation du domaine public pour toute nouvelle demande à compter de la présente délibération comme suit :

	OPERATIONS	TARIFS
Chantier	Echafaudage sur pied	3,15 €/jour/ml
	Emprise de chantier (tout compris : baraquements, sanitaire, bennes, stockage...)	4,20 €/m ² /semaine 1,05 €/m ² /jour
	Pose de bennes / containers / véhicules utilitaires stationnés	63 €/jour
	Sanisette	Gratuit la première semaine puis 16,80 €/jour
	Barrière, palissade de chantier	4,20 €/semaine/ml 15,70 €/mois/ml
	Base vie, stockage matériel, bungalows	Hors emprise chantier 2,10 € par jour/m ² 8,39 € par semaine/m ²
Dépôts sauvages		Jusqu'à 100 litres : 52,45 € De 101 à 2000 litres : 104,90 € Au-delà de 2001 litres : 209,80 €
Autres	Terrasse ouverte, couverte ou étalage	0 à 20 m ² : 52,45 €/an 20m ² à 40 m ² : 83,92 €/an > 40m ² : 104,90 €/an
	Commerce ambulant	Essai : gratuit 157,35 €/an sur la base d'une occupation par semaine (soit 13.11€/mois au prorata en cas d'arrivée en cours d'année).
		209,80 €/an sur la base de deux occupations par semaine soit 17.48€/mois au prorata en cas d'arrivée en cours d'année) 262,25 €/an sur la base de trois occupations par semaine et plus (soit 21.85€/mois au prorata en cas d'arrivée en cours d'année)
	Installation ponctuelle : 15€ la journée (dans la limite de 2 installations par an)	
	Bulle de vente immobilière	83,92 €/m ² /an
	Cirque	209,80 €/jour
	Dispositif publicitaire	36,72 €/an chevalet - affiche sur pied - calicot 83,92 €/an (autre mobilier)
	Manège parc de Grouchy	104,90 €/mois
	Marché dominical	Tarif de 1 à 3 mètres linéaires : 57,70 € pour l'année pour 1 à 2 dimanche par mois (Applicable à partir du 1 ^{er} jour de l'année)
		Une installation en cours d'année est possible. Le tarif sera appliqué au prorata soit 4,80 euros par mois.
	Tarif de 1 à 3 mètres linéaires : 115,39 € pour l'année pour 3 à 4 dimanches par mois (Applicable à partir du 1 ^{er} jour de l'année)	
	Une installation en cours d'année est possible. Le tarif sera appliqué au prorata soit 9,61 euros par mois.	

		5,25 € par mètre linéaire supplémentaire
		Installation ponctuelle : 15€ la journée (dans la limite de 2 installations par an)

Approuve à l'unanimité le règlement des redevances d'occupation du domaine public.

043.02.2026 ESPACES PUBLICS

APPROBATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE : RUE DU VAUVAROIS ET RUE DE PUISEUX.

Approuve à l'unanimité les conventions relatives à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques pour l'opération rue du Vauvarois (entre la rue de Cergy et la rue des Charmes) et rue de Puiseux (entre la rue du Vauvarois et la rue de Cergy), avec la société ORANGE dont le siège social se situe 111 quai du Président Roosevelt 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866.

044.02.2026 ESPACES PUBLICS

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES RUISELLEMENTS COLLECTES VERS LA PLACE DES IMPRESSIONNISTES

Approuve à l'unanimité la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la Commune d'Osny et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) dans le cadre des travaux de gestion des ruissellements collectés vers la place des impressionnistes.

045.02.2026 ESPACES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET HUIT COMMUNES MEMBRES DONT OSNY – MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES PUBLICITAIRES GROUPES DE MOBILIERS URBAINS ET SERVICE VELO² - AVENANT N°1.

Approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et huit communes membres du territoire dont Osny, pour la passation d'un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relatif au renouvellement des marchés publicitaires groupés de mobilier urbains et du service vélo2 ayant notamment pour objet une nouvelle clé de répartition financière.

046.02.2026 VOIRIE

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS DES SERVICES TECHNIQUES ENTRE LES COMMUNES DE PONTOISE ET D'OSNY.

Approuve à l'unanimité la convention relative à la mutualisation des moyens des services techniques entre les communes de Pontoise et d'Osny.

Fixe pour chacune des collectivités le montant de l'heure excédentaire dépassant le plafond de 35 heures par an à 100 € TTC qui s'appliquera conformément aux modalités financières de ladite convention.

047.02.2026 URBANISME**APPROBATION ET SIGNATURE DES PROTOCOLES RELATIFS AU TRAITEMENT DE LA RESIDENCE SOCIALE D'OSNY SITUEE AU 12 RUE DU GENERAL DE GAULLE A OSNY**

Approuve à l'unanimité les termes du protocole relatif au traitement de la résidence sociale au 12 rue du Général de Gaulle avec l'état représenté par Monsieur le Préfet, la CACP, la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées, l'association Coallia, Antin résidences société Anonyme d'Habitations à loyer modéré et Action Logement Services afin de formaliser la stratégie de traitement de la résidence sociale d'Osny.

Approuve à l'unanimité les termes du protocole tripartite entre la commune, Antin Résidences société Anonyme d'Habitations à loyer modéré et l'Association cultuelle des musulmans d'Osny relative aux engagements mutuels des parties dans le cadre du traitement de la résidence sociale d'Osny.

048.02.2026 URBANISME**DOSSIER DE REALISATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « LES HAUTS DE MARCOUVILLE » INTEGRANT LA MISE A JOUR DE L'ETUDE D'IMPACT : AVIS DE LA COMMUNE - MODIFICATION LA DELIBERATION N°290.12.2025 EN DATE DU 11 DECEMBRE 2025**

Décide à l'unanimité de modifier la délibération n° 290.12.2025 en date du 11 décembre 2025 et d'émettre un avis favorable sans condition sur le projet de dossier de réalisation de la ZAC intégrant la mise à jour de l'étude d'impact.

049.02.2026 CULTURE**CONVENTION DE DÉPÔT D'ŒUVRES D'ART ET D'OBJETS AU MUSÉE WILLIAM THORNLEY**

Approuve à l'unanimité les termes de la convention de dépôt d'œuvres d'art et d'objets pour le musée William Thornley et de son annexe (l'inventaire des œuvres).

050.02.2026 SPORT**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – VILLE D'OSNY – ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB**

Adopte à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association « Osny Football Club ».

Décide à l'unanimité de verser une subvention maximale pour l'année 2026 d'un montant de 28 000 € dont le versement se fera selon les modalités suivantes :

Un acompte de 3/12^{ème} de la subvention 2025 versé en janvier 2026 soit 7 000€, puis le solde de 21 000 € pourra être versé, sous réserve du respect des engagements prévus au sein de la convention.

051.02.2026 SPORTS**FOULEES OSNYSSOISES – DROITS D'INSCRIPTION DE LA NOUVELLE COURSE DE 21 KM**

Approuve à l'unanimité l'ajout d'une course supplémentaire de 21 km pour l'organisation des Foulées 2026.

Approuve à l'unanimité et fixe la tarification des droits d'inscription de la nouvelle course proposée de 21 km à 18 euros pour l'organisation des Foulées 2026 et pour les années à venir.

Confirme la tarification des droits d'inscription telle que fixée en 2024 pour l'organisation des Foulées 2026 et pour les années à venir comme suit :

- Les courses enfant des 800 m, de 1,5 km sont gratuites,
- Pour la course des 5 km les droits d'inscription sont fixés à 8 euros,
- Pour la course des 10 km les droits d'inscription sont fixés à 12 euros.

052.02.2026 JEUNESSE**CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « SPORT SCOLAIRE » AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES OSNYSSOISES VOLONTAIRES PROPOSANT DES ATELIERS SPORTIFS AUX ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

Approuve à l'unanimité les termes de la convention type de financement dans le cadre de l'appel à projets « Sport scolaire » en partenariat avec les associations sportives osnyssaines volontaires, proposant des séances sportives de 45 minutes à une heure pour les élèves des écoles maternelles ou élémentaires, avec chaque association partenaires ci-dessous :

ASSOCIATION	PRESIDENCE	SIEGE SOCIAL	CP	VILLE
A.T.L.O.	M. Cyril LEDRAPPIER	14 rue William Thornley	95520	OSNY
KARATE WADO RYU OSNY	Mme Anne-Cécile BIGATTIN	Rue de Chars	95520	OSNY
MCJ DANCE MOVE	Mme Pascale LEIDLINGER	Allée François Villon	95520	OSNY
EX-AEQUO	Mme COUVERCELLE Pristile	20 place des Touleuses	95000	CERGY

Fixe le taux horaire de chaque séance comme suit :

ASSOCIATIONS	DUREE DE LA SEANCE	TAUX HORAIRE
A.T.L.O.	1h	66€
KARATE WADO RYU OSNY	1h	55€
MCJ DANCE MOVE	1h	75€
EX-AEQUO	1h	40€

053.02.2026 JEUNESSE**MODIFICATION DES BOURSES BAFA**

Approuve à l'unanimité les modifications du règlement définissant les modalités d'inscription et les conditions d'attribution de la bourse BAFA.

Décide à l'unanimité de maintenir la fixation du montant de cette bourse à 250 € par bénéficiaire, dans la limite des crédits qui seront inscrits chaque année au budget.

Décide à l'unanimité d'accepter les candidatures des 16-25 ans Osnyssois jusqu'au 30 novembre de chaque année.

054.02.2026 JEUNESSE**MODIFICATION DES BOURSES PERMIS DE CONDUIRE**

Approuve à l'unanimité les modifications du règlement définissant l'attribution de la bourse permis de conduire automobile notamment les modalités techniques et financières.

Approuve à l'unanimité les modifications de la charte notamment l'article 2 demandant au bénéficiaire de s'inscrire dans l'auto-école de son choix pour suivre sa formation dans un délai maximum d'un mois suivant l'obtention de l'examen théorique.

055.02.2026 AFFAIRES GENERALES**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°255.11.2025 à 003.01.2026.

056.02.2026 FINANCES**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT – PROGRAMME DE 64 LOGEMENTS SOCIAUX SEQENS - 50 BIS RUE DU VAUVAROIS (bâtiment A) – 6 RUE DE PUISEUX (bâtiment C) 95520 OSNY – MODIFICATION TYPOLOGIE DES LOGEMENTS RESERVES**

Approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention initiale de réservation de logement en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée dans le cadre du programme de construction de 64 logements sociaux, situés au 50 bis rue du Vauvarois (bâtiment A) et au 6 rue de Puiseux (bâtiment C) à Osny avec la société SEQENS SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE dont le siège se situe 14-16 Boulevard Garibaldi – 92130 ISSY LES MOULINEAUX modifiant la typologie des logements réservés à la ville.

Le nombre de 12 logements réservés à la ville, durant toute la durée des prêts dans le cadre de l'opération susmentionnée, prévu à la convention initiale en contrepartie de la garantie d'emprunt, reste inchangé, seule la typologie des logements réservés à la ville est modifiée par l'avenant n°1 comme suit :

Financement	Typologie	Etage	Numéro du logement	Surface habitable (en m ²)	Surface annexes (en m ²)	Surface utile (en m ²)
PLAI	T1	RDC	A006	26.82	6.01	29.83
PLAI	T2	3	A028	47.69	13.28	52.19
PLAI	T4	RDC	C140	78.03	4.50	82.53
PLAI	T3	1	C146	59.40	2.43	61.83
PLUS	T1	RDC	A001	31.14	4.80	32.07
PLUS	T2	RDC	A002	42.05	6.98	43.09
PLUS	T4	1	C147	77.94	4.38	82.32
PLUS	T4	1	C151	82.75	3.49	86.24
PLUS	T2	1	A015	47.56	6.55	50.84
PLS	T2	1	C152	42.10	1.92	44.02
PLS	T2	3	C165	40.07	6.03	46.10
PLS	T3	3	C162	74.93	10.65	79.43

Fait à Osny, le 12 FEV. 2026

